

SIAEP CORCONNE LIOUC BROUZET
MAIRIE
de
30260 CORCONNE

Tél.04 66 77 32 57

Le 2 janvier 2011

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le service de distribution d'eau potable dans votre commune est placé sous la responsabilité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CORCONNE-LIOUC-BROUZET les Quissac.

Le service est assuré par la SAUR dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public d'une durée de 10 ans, et qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

Au printemps dernier, le Syndicat a entamé une consultation pour le renouvellement de cette délégation à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour une nouvelle période de 10 ans.

Au terme de plusieurs mois de négociations avec plusieurs candidats, et en respectant scrupuleusement la procédure prévue par la réglementation en vigueur, le Syndicat a décidé de retenir la nouvelle proposition de la SAUR.

Cette proposition inclut diverses améliorations en terme de qualité du réseau et de l'eau distribuée. Concernant la facturation, nous avons obtenu une forte réduction du montant facturé par la SAUR. Une part importante de cette réduction va permettre d'augmenter les ressources du syndicat tout en faisant profiter chaque habitant d'une baisse de tarif non négligeable.

Globalement le montant de l'abonnement va diminuer de 11,4% et le coût du mètre cube d'eau de 2,5%. Pour une facture type correspondant à une consommation annuelle de 120 mètres cubes, la réduction sera de 4,9%.

Les nouvelles ressources financières du syndicat vont permettre de financer des travaux et des investissements qui sont devenus indispensables pour les toutes prochaines années :

- renforcement du réseau de distribution dans le vieux village de Liouc ;
- rebouclage des réseaux en particulier à Brouzet ;
- renouvellement des branchements et de certaines canalisations à Corconne ;
- remplacement d'une partie de la canalisation qui alimente Corconne (partie située entre le réservoir de Liouc et le hameau de Cauvessargues ;
- recherche d'une nouvelle ressource en eau puisque les Pouvoirs Publics nous incitent de plus en plus fortement à abandonner le puits utilisé actuellement en bordure du Vidourle ;
- équipement de cette nouvelle ressource en eau ;

Nous pensons avoir ainsi défendu les intérêts à court terme de chaque abonné et ceux à plus long terme de la collectivité. Les résultats de la négociation nous permettent de prévoir l'avenir tout en stabilisant l'évolution des montants facturés aux usagers.

Profitant de la présente afin de vous adresser tous mes vœux pour la nouvelle année, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le SIAEP, le président



Alain de Bouard, maire de Liouc